



Biennale Internationale de l'Éducation,
de la Formation et des Pratiques
Professionnelles
Paris, 20-21-22-23 septembre 2023

- Edition 2023 -
**SE CONSTRUIRE AVEC ET DANS LE MONDE :
PART D'AUTRUI, PART DE SOI**

LES SYMPOSIUMS

Les *symposiums* ont pour but de rendre manifeste au sein de la Biennale le **développement conjoint des activités de recherche et des initiatives, projets, expériences** en réponse aux enjeux professionnels et sociaux. Ils précisent, au regard du champ large couvert par la Biennale en 2023, les objets travaillés, les ensembles conceptuels investis et les dispositifs méthodologiques mis en œuvre.

Ils sont organisés par des entités de recherche associées à d'autres entités de recherche et/ou d'autres entités professionnelles selon une logique d'interface entre milieux scientifiques et milieux professionnels. Ils seront conçus dans une perspective d'investissement réciproque et de discussion des résultats utiles pour la compréhension et la conception.

Les entités qui se seront déclarées auprès des organisateurs de la Biennale sont responsables de la conception et de l'organisation des *symposiums* acceptés par le *Comité des symposiums* de La Biennale. Les communications sont placées sous leur responsabilité scientifique.

- Compléter la **demande d'organisation d'un symposium de recherche** ¹ et l'adresser à symposium@labiennale-education.eu
- Désigner **un-e responsable du projet**, représentant le symposium pour les contacts avec la responsable du *comité des symposiums*

Date limite de la demande : 31 décembre 2022

¹ Disponible sur le site www.labiennale-education.eu page « symposiums » ou sur demande à l'adresse contact : contact@labiennale-education.eu

Cahier des charges des symposiums

« Symposiums de recherche » organisés par des unités de recherche

- Le thème du symposium est en lien avec la [thématique générale de la Biennale](#)
- L'unité de recherche proposant le symposium **devra s'associer avec a minima une autre entité de recherche ou une entité professionnelle.**
- Les entités associées sont responsables de la conception et de l'organisation du symposium. Les interventions sont placées sous leur responsabilité scientifique.
- La Biennale accueille le symposium et l'inscrit dans son programme. Son titre et sa présentation sont donc importants. *Des modifications pourront cependant être apportées ultérieurement.*
- Les entités associées présentant un projet de symposium désignent un-e responsable qui deviendra l'interlocuteur-e pour la Biennale.
- Les interventions ne sont pas intégrées dans les futurs Actes de la Biennale. Elles bénéficieront toutefois d'une visibilité dans le programme mis en ligne.
- Tous les participants au symposium de recherche devront s'inscrire à la Biennale, via leur organisation ou à titre individuel avant le 30 avril 2023. L'unité de recherche proposant le symposium a la responsabilité d'y veiller.
- Devront impérativement être communiqués les éléments suivants : unités concernées, nom du responsable du symposium, nom et mail des intervenants dans le symposium, volume de participants envisagé, thème et/ou titre du symposium de recherche, grandes lignes du programme prévu, au plus tard le 30 avril 2023

Proposer un symposium vaut accord avec ce cahier des charges